

Foix, le 4 mai 2020

N°46/JLF/HB

A tous les Président(e)s d'ACCA, d'AICA,
d'associations et de sociétés

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, cher(e)s ami(e)s,

Au regard de la situation très particulière que nous connaissons, il me semble indispensable de vous donner quelques nouvelles sur les affaires qui intéressent la chasse ariégeoise et la préparation de la saison prochaine.

Comme vous avez pu le constater nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle Assemblée Générale fin avril.

Pour autant, le gouvernement prépare un certain nombre de dispositions réglementaires qui seront validées dans les tous prochains jours afin que les Conseils d'Administrations des Fédérations Départementales puissent adopter en lieu et place des Assemblées Générales l'ensemble des résolutions nécessaires. Je réunirai donc le Conseil d'Administration de la Fédération d'ici à la fin du mois de mai.

Pour ce qui nous concerne, le choix a été fait de ne modifier aucunes cotisations par rapport à l'exercice précédent (Seule l'assurance en responsabilité civile individuelle qui ne relève pas de notre responsabilité augmentera d'un euro).

Les devis nécessaires à l'établissement des validations annuelles vous seront envoyés à compter du 25 mai. Il vous sera précisé sur ces devis la date à partir de laquelle vous pourrez vous rendre à la Fédération pour les faire établir. Dans l'intérêt de tous, il sera préférable de procéder par courrier, validation sur internet ou en regroupant les demandes par l'intermédiaire de votre ACCA.

Les plans de chasse individuels seront normalement instruits par la Fédération qui en a maintenant la responsabilité. Ils vous seront notifiés par celle-ci. Les dispositifs de marquage seront à votre disposition à la Fédération à compter du 24 juin.

Pour les ACCA(s), comme je vous l'avais indiqué, de nouveaux statuts seront à adopter d'ici à la fin de l'année. Dans un premier temps, ces statuts seront adoptés par le Conseil d'Administration de la Fédération, lors de sa prochaine séance. Ils vous seront ensuite transmis accompagnés d'un modèle de règlement intérieur et de chasse pour adoption par votre Assemblée Générale.

En fonction des événements, rien ne s'opposera à ce que celle-ci se tienne après le 30 juin.

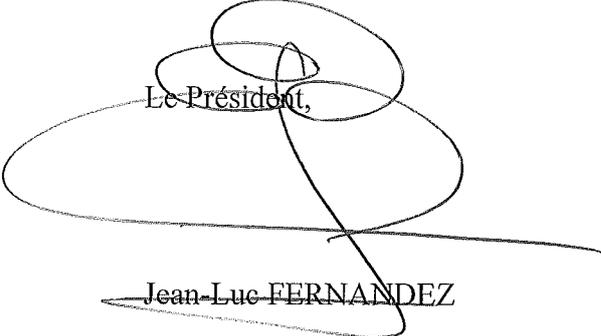
Un « mode d'emploi » de ces nouveaux statuts vous précisera à cette occasion les modifications essentielles par rapport aux statuts précédents et vos nouvelles obligations.

Les services de la Fédération se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement nécessaire.

A compter du 11 mai, nous procéderons à une réouverture progressive de nos locaux, avec bien sûr toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé des uns et des autres.

Je vous demande de privilégier les contacts téléphoniques et/ou la prise de rendez-vous.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir



Le Président,

Jean-Luc FERNANDEZ